Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20190923-VD20190923-008-DE

Date de télétransmission : 24/09/2019 Date de réception préfecture : 24/09/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 23 septembre 2019



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés: M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Politique de la Ville – Subvention 2019 – Association Génération Médiateurs

Mme Popard, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil municipal par la délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

En 2019, l'État a prorogé les contrats de ville jusqu'en 2022.

Au sein du pilier rénovation urbaine, ce contrat intègre des priorités en matière de lutte contre le sentiment d'insécurité, notamment en formant/sensibilisant mieux les professionnels aux problématiques de violence.

Depuis 1999, l'association Génération Médiateurs mène, dans toute la France, un travail de prévention contre la violence dont les jeunes sont souvent les auteurs, les témoins ou les victimes.

Dans le cadre du programme de Réussite éducative, en collaboration avec le collège Champollion, situé dans le quartier des Grésilles de la ville de Dijon, l'association Génération Médiateurs souhaite, dans un premier temps, mettre en œuvre un stage de 3,5 jours pour former 14 professionnels amenés à prendre en charge des élèves du collège (enseignants CPE, infirmière, animateurs du centre de loisirs et la MJC, ...) afin qu'ils disposent d'outils concrets pour gérer les difficultés quotidiennes de conflits : incivilités, bagarres, insultes, intimidations, mises à l'écart, dégradations de matériels, harcèlement.

Dans un second temps, l'objectif visé est de permettre aux adultes formés de former eux-mêmes les jeunes dans leurs établissements.

Le budget prévisionnel global de l'opération se monte à 2 900 €. La ville de Dijon est sollicitée à hauteur de 1000 €.

Le bilan positif de l'action en 2018 a permis de former 14 professionnels.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 2 m'autoriser à verser une subvention de 1 000 € à l'association Génération Médiateurs ;
- 3 m'autoriser à prélever les sommes sur le budget du contrat de ville 2019.

